

SOUS RÉSERVE DE MODIFICATIONS

20 février 2020

**COMITÉ SPÉCIAL DE LA CHARTE DES NATIONS UNIES
ET DU RAFFERMISSEMENT DU RÔLE DE L'ORGANISATION
(18 au 26 20 février 2020)**

**DÉCLARATION DU DIRECTEUR
DE LA DIVISION DE LA CODIFICATION SUR
LE STATUT DU *RÉPERTOIRE DE LA PRATIQUE
DES ORGANES DES NATIONS UNIES***

Madame la Présidente,

1. L'objet de ma déclaration de ce jour est de fournir aux délégations une mise à jour de la présentation qui leur a été faite pendant la Sixième Commission sur le *Répertoire de la pratique des Organes des Nations Unies*, en octobre 2019. Un tableau illustrant l'état d'avancement de la publication est disponible sur le site internet de la Division de la codification – c'est probablement le document le plus utile pour illustrer mes propos.

Points généraux

2. Avant de souligner les progrès réalisés sur certains volumes et suppléments du *Répertoire*, je souhaiterais rappeler ce qui suit :

- Premièrement, nous (le Secrétariat) continuons à partager les vues exprimées lors du débat en séance plénière de [jeudi] concernant l'importance du *Répertoire*, et nous partageons votre frustration face au retard accumulé - en particulier en ce qui concerne le Volume III [(comme mentionné par [l'Iran au nom du Mouvement des pays non alignés])];

- Deuxièmement, l'une des annexes du rapport du Secrétaire général indique chaque année quel département du Secrétariat est chargé de préparer des études sur chacun des Articles de la Charte. La Division de la codification a un rôle de coordination - nous coordonnons la contribution des différents départements responsables ;
- Troisièmement, comme vous le savez peut-être, la recherche et la rédaction d'études sur les Articles de la Charte est une entreprise exigeante. En fonction de l'Article concerné et de la période à couvrir, la préparation d'une étude peut prendre plusieurs mois. Pourtant, aucun des services concernés ne dispose de ressources budgétaires pour travailler sur les études du *Répertoire* - aucun personnel et aucun financement n'ont été alloués à cette fin.
- Ce qui précède résume brièvement la difficulté à laquelle nous sommes confrontés.

3. Au cours de l'année écoulée, la Division de la codification a continué à gérer cette situation, en mettant l'accent sur les arrangements avec les institutions universitaires et les consultants, pour préparer des études sur les Articles de la Charte dont nous ne sommes pas les chefs de file.

4. En particulier, la Division de la codification a continué à faire appel aux missions permanentes auprès des Nations Unies pour identifier les institutions universitaires qui pourraient souhaiter contribuer à la préparation d'études, y compris lors de la dernière session de la Sixième Commission. En outre, la Division de la codification a continué à fournir un appui administratif à un département des Nations Unies, à savoir le Département des affaires économiques et sociales (DESA), en vue du recrutement de deux consultants qui seront sélectionnés par ce département pour préparer les études relevant de sa compétence, à savoir une étude sur l'Article 58 pour le supplément 11 (2010-2015) et une étude sur l'article 65 pour le supplément 10, en consultation avec le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences [DGACM] et le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix [DPPA].

5. Bien que certains progrès continuent d'être réalisés dans la préparation des études pour le *Répertoire*, il est de mon devoir de vous faire savoir que, dans l'ensemble, et indépendamment de ces initiatives, les ressources actuellement disponibles pour la préparation des études du *Répertoire*, que ce soit sur le plan interne au sein des différents départements de l'Organisation, ou sur le plan externe par le biais de partenariats avec des institutions universitaires, ne permettent pas d'éliminer rapidement l'arriéré de la publication.

État d'avancement des suppléments

6. Comme un certain nombre d'entre vous l'ont souligné à juste titre, et comme le montre le tableau sur l'état d'avancement de la publication, le volume III est confronté au plus long arriéré. Nous continuons à surveiller et à gérer cette situation, dans la mesure du possible. Toutefois, à l'heure actuelle, l'état d'avancement de la préparation des études mentionnées dans le dernier rapport du Secrétaire général (A/74/194 du 18 juillet 2019) est inchangé, à l'exception des deux initiatives suivantes :

- Comme je viens de le mentionner, nos collègues du Département des affaires économiques et sociales sont en train de recruter des consultants en vue de la préparation de deux études, à savoir une étude sur l'article 58 pour le supplément 11 (2010-2015) et une étude sur l'article 65 pour le supplément 10 (2000-2009), cette dernière en consultation avec le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences et le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix ;
- Grâce au soutien continu de la Faculté de droit de l'Université d'Ottawa, six études relatives au Supplément n° 11 (2000-2015) sont également au stade de la recherche, à savoir des études sur les articles 8, 36, 54, 94, 104 et 105.

7. Ceci étant dit, je suis heureux de vous faire savoir que, depuis ma déclaration devant la Sixième Commission en octobre, nos collègues du Département des affaires générales et de la gestion des conférences (DGACM) nous ont informés que deux volumes ont été publiés : le

volume II du Supplément n° 8 (1989-1994) et le volume II du Supplément n° 9 (1995-1999). Ces deux volumes ont été mis à disposition sur le site internet du *Répertoire*.

8. Au total, sur les 57 volumes que devrait comporter la publication, 44 volumes ont été achevés. 31 d'entre eux ont été publiés et 11 ont été finalisés et soumis en vue de leur traduction et publication. Il reste donc 13 volumes à achever. Cela inclut les suppléments n° 7 à 9 du volume III, couvrant la période 1985 à 1999.

Disponibilité des études du *Répertoire* sur l'Internet

Madame la Présidente,

9. La version électronique du *Répertoire* comprend une fonction de recherche offrant aux utilisateurs la possibilité de rechercher instantanément dans toutes les études n'importe quel mot ou combinaison de mots dans les trois langues de la publication - anglais, français et espagnol.

Coopération avec les institutions universitaires et recours à des experts associés et à des stagiaires

10. Je voudrais réitérer la gratitude du Secrétariat aux institutions universitaires qui ont apporté une aide précieuse à la préparation des études du *Répertoire*, actuellement la Faculté de droit de l'Université d'Ottawa. La relation de longue date avec la Faculté de droit de l'Université d'Ottawa est très précieuse et nous a permis de progresser de façon constante dans les phases de recherche et de rédaction depuis maintenant une décennie. Comme nous l'avons déjà mentionné, nous nous efforçons d'étendre encore notre coopération avec d'autres institutions universitaires et de poursuivre une répartition géographique diversifiée. À cet égard, nous avons eu des contacts préliminaires avec la mission permanente d'une délégation de la région Asie-Pacifique [République de Corée] et lui avons transmis des informations.

11. À ce stade, je voudrais également réitérer l'appel que j'ai lancé lors de réunions précédentes à toutes les délégations qui pensent que des institutions universitaires de leur pays ou de leur région pourraient être intéressées par la préparation d'études du *Répertoire* et les inviter à nous contacter.

12. En outre, conformément au paragraphe 15 de la résolution 74/190 dans lequel l'Assemblée générale a réitéré son appel en faveur du parrainage, sur une base volontaire et sans frais pour l'Organisation des Nations Unies, d'experts associés chargés d'aider à la mise à jour, entre autres, du *Répertoire*, la Division de la codification a lancé un appel à toutes les missions permanentes auprès de l'Organisation des Nations Unies par une note verbale datée du 7 janvier 2020. Je voudrais également inviter les membres des délégations à se mettre en rapport avec nous à ce sujet.

13. La Division de la codification continuera d'encourager le Secrétariat à tirer parti de la participation de stagiaires et d'institutions universitaires à la préparation des études du *Répertoire*, principalement dans les domaines de la recherche et de la collecte de la documentation.

14. Il est entendu que le Secrétariat est responsable en dernier ressort de la qualité et de la préparation finale de toutes les études.

Financement volontaire

15. Depuis la création, en 2005, du fonds d'affectation spéciale pour l'élimination de l'arriéré du *Répertoire* (résolution 59/44 de l'Assemblée générale), et à la date du 31 décembre 2019, plus de 188 000 dollars ont été versés au fonds d'affectation spéciale, grâce à la générosité des gouvernements de l'Albanie, de l'Azerbaïdjan, du Chili, de Chypre, de la Finlande, de la Grèce, de la Guinée, de l'Iraq, de l'Irlande, du Qatar, du Liban, du Luxembourg, de la Turquie et du Royaume-Uni. Récemment, Chypre a en outre contribué au fonds d'affectation spéciale pour un montant de 2 220,00 dollars US, ce dont nous lui sommes très reconnaissants.

16. Le solde du fonds d'affectation spéciale au 31 décembre 2018 s'élève à environ 72 000,00 USD. Compte tenu des préoccupations qui ont été portées à votre attention précédemment, je voudrais réitérer aujourd'hui l'appel lancé en faveur de contributions volontaires au fonds d'affectation spéciale et inviter les délégations à porter cette question à l'attention des institutions privées et des particuliers de leurs pays et régions qui pourraient souhaiter apporter leur aide.

Je vous remercie, Madame la Présidente.
